

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 5 (1891)

**Artikel:** Poteaux indicateurs  
**Autor:** V.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-789578>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## POTEAUX INDICATEURS

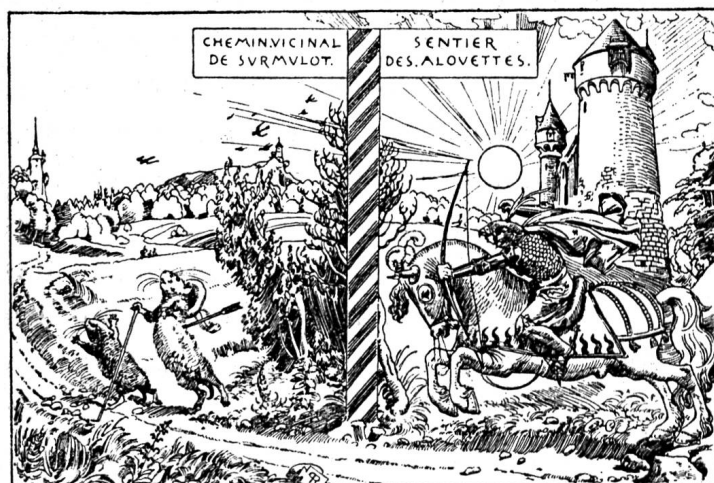


Fig. 626.

Malgré son apparence fantaisiste la composition fig. 626 donne une très juste idée de ce que sont les poteaux indicateurs peints aux couleurs cantonales; on en rencontrera des vert et blanc sur toutes les routes du canton de Vaud; chez nous ils sont vert, blanc et rouge.

V.

### Notice héraldique sur les comtes relevant de l'ancien Empire d'Allemagne.

Dans les temps primitifs, les *ducs* étaient les généraux d'armée, les commandants de corps de troupes, accourus pour défendre le sol germanique. Les *comtes* étaient les officiers du prince, les administrateurs des domaines en relevant, ou qui leur avaient été inféodés, les juges des conflits ou contestations civiles, des crimes et délits, les chefs des détachements militaires réunis sous la bannière de la comté. Ils étaient les supérieurs des *barons* qui remplissaient des fonctions analogues, mais en petit, sauf les jugements criminels et l'exécution de ceux-ci.

Les détachements des baronnies marchaient sous leur propre bannière jusqu'au moment de leur incorporation dans le détachement de la comté. Alors la bannière de celle-ci était élevée et les autres suivaient sous la garde du Venner, ou banneret respectif.

Ainsi, les barons de Wyden, près Ossingen, Zurich, les landgraves de la Thurgovie, etc., les bannerets des villes de Stein <sup>a</sup>/R., de Diessenhoten, des communes rurales du Val-de-Stammheim et